



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2026-008

Conseil municipal du 9 février 2026

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, André-Jean VIEAU (arrivé à 19h15), Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Carine MATHIEU, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Régis ROUSSEAU, Julie AUBRY, Camille FRESNEAU, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI, Sarah ROUSSEAU (arrivée 19h23), Nicolas RAYMOND et Nabil ZEROUAL

Absent(e)s : Katharina THOMAS

Excusée(s) : Sébastien PRODHOMME, Olivier BINET

Pouvoirs : Sébastien PRODHOMME à Mireille LOIRAT, Olivier BINET à Camille FRESNEAU

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 34
Date de la convocation : 03/02/2026
Date de la publication : 10/02/2026

2026-008 FINANCES - EXERCICE 2026 – BUDGET PRINCIPAL – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE THEATRE

Rapporteur : Gilles RAMBAULT

Il est proposé au conseil municipal de voter la subvention d'équilibre au budget annexe du théâtre Quartier Libre à hauteur de 585 200€.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT l'existence d'un budget annexe assujetti à la TVA pour suivre les dépenses et les recettes liées aux spectacles ;

CONSIDÉRANT les recettes tirées de l'activité, à savoir principalement le produit de la billetterie, les ventes de prestations annexes, les participations et locations du théâtre ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer l'équilibre du budget grâce à une subvention versée par le budget général ;

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif pour 2026, dont le détail a été exposé à la présente séance du conseil dans le cadre de son approbation :

BUDGET ANNEXE THEATRE	BUDGET PRIMITIF 2026
Fonctionnement	964 411,22
Investissement	135 158,49
TOTAL	1 099 569,71

CONSIDÉRANT que l'équilibre du budget 2026 reposant sur une subvention prévisionnelle d'élevant à 585 200€ ;

CONSIDÉRANT que le versement de cette subvention fera l'objet d'un versement en deux temps : 75% dès le caractère exécutoire de la présente subvention et le solde, soit 25% maximum, après un point d'étape financier à mi année pour estimer le besoin réel du budget annexe théâtre et au plus tard le 31 octobre 2026 ;

Après avis de la commission finances, ressources humaines et tranquillité publique en date du 29 janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :
Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Abstentions : 0

Exprimés : 34

Pour : 34

Contre : 0

ATTRIBUE une subvention d'équilibre de 585 200 € au budget annexe théâtre, au titre de l'exercice 2026.

AUTORISE le versement de cette subvention en deux temps : 75% dès le caractère exécutoire de la présente subvention et le solde, soit 25% maximum, après un point d'étape financier à mi année pour estimer le besoin réel du budget annexe théâtre et au plus tard le 31 octobre 2026.

PRECISE que les crédits nécessaires ont été ouverts au budget primitif pour 2026.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Fabrice CERISIER



Séverine LENOBLE



Nabil ZEROUAL



Publication sur le site internet le :

10 FEV. 2026

Transmission au contrôle de légalité le :

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.